



Programme de subvention

Couches lavables pour bébés



Formulaire
d'inscription

Municipalité de Lac-des-Écorces

Téléphone : (819) 585-4600



Municipalité de Lac-des-Écorces
672, boul. St-François
Lac-des-Écorces, QC J0W 1H0
Téléphone : 819-585-4600
Télécopieur : 819-585-4610

www.lacdesecorces.ca

Une couche lavable remplace 230 couches jetables !

Saviez-vous qu'un bébé se fera changer de couche en moyenne 6 000 fois et produira près d'une tonne de couches avant d'atteindre le stade de la propreté ?

Les couches jetables prennent de 300 à 500 ans à se décomposer pour seulement 4 à 5 heures d'utilisation... Une couche lavable s'utilise environ 230 fois et se décompose totalement en 6 mois.

La production de couches jetables requiert 41% plus d'eau que la production et l'entretien des couches lavables. Au Canada, c'est 2 400 000 arbres que nous coupons chaque année pour la production de couches jetables ; c'est environ 5 à 12 arbres par enfant.



Programme de subvention

C'est en avril 2016 que la Municipalité de Lac-des-Écorces a mis sur pied un programme de subvention pour l'achat de couches lavables pour les familles Écorçoises.

Ce programme offre le remboursement d'une partie des frais reliés à l'achat de couches lavables pour les enfants de 6 mois et moins.



Référence

Mélanie St-Cyr
672, boul. St-François
Lac-des-Écorces, QC J0W 1H0
Téléphone : 819-585-4600 poste 243
Télécopieur : 819-585-4610
loisirs@lacdesecorces.ca

www.lacdesecorces.ca

Formulaire d'inscription

À présenter à votre
municipalité

Nom du parent :

Adresse :

Téléphone :

Date de naissance (bébé) :

Signature du parent :

Date : _____



Contrat d'engagement

Je, _____,

m'engage à utiliser les couches lavables
acquises en collaboration avec la
Municipalité de Lac-des-Écorces pendant la
période complète durant laquelle mon
enfant portera des couches.

Signé à (lieu)

Le (date)

Signature du parent

Conditions d'admissibilité

- Le parent-demandeur doit être résidant permanent de Lac-des-Écorces.
- L'enfant doit être né et âgé de moins de six mois au moment de la demande.
- Avoir fait l'achat d'un minimum de 20 couches lavables (neuves ou usagées) ou l'achat de 20 mètres linéaires de tissus et accessoires nécessaires à la confection de couches.
- S'engager par écrit à utiliser les couches lavables.
- Limite d'une demande par famille.
- La date figurant à la preuve d'achat doit être dans l'année d'inscription ou, au plus tard, de six mois précédant l'année d'inscription.
- Fournir tous les documents exigés.

L'achat local et de marque fabriquée au Québec
est encouragé. 🇫🇷

Remboursement

Les demandes d'inscription seront analysées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Lorsque toutes les conditions d'admissibilité sont remplies et que tous les documents exigés sont fournis, la Municipalité de Lac-des-Écorces émet un remboursement jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire prévue. Le cas échéant, les familles qui le désirent pourront s'inscrire sur une liste d'attente.

- Le remboursement sera d'un maximum de 100\$ par famille admissible.

Documents exigés

- Preuve de résidence du parent ;
- Copie du formulaire de déclaration ou d'acte de naissance de l'enfant ;
- Preuve d'achat (facture originale) des couches lavables (minimum 20) ;

OU

- Preuve d'achat (facture originale) de vingt mètres de tissus et accessoires nécessaires à la confection des couches lavables ET une photographie des couches confectionnées.

